

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2010**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 32  
représentés : 2  
pour : 34  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Contrat Local de Sécurité**

L'An deux mille dix, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt quatre mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUPLAN, B. KABANDA, J. NGALLE-EBOA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, A. BULLET-LADARRÉ, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

P. GUYON	à	P. BUCHET
P. DUCHEMIN	à	L.ZANOLIN

**Absent** : D. LAFON

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat local de Sécurité signé le 4 novembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2005 approuvant la création d'un programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité CLS/CLSPD,

Vu la délibération du Conseil général du 24 mars 2006 approuvant les critères d'intervention à ce programme d'appui,

Vu la délibération du 4 juillet 2006 approuvant l'avenant numéro 1 au contrat local de sécurité,

Considérant la volonté de la ville d'intensifier ses actions de prévention, notamment en direction des jeunes

Considérant la poursuite de la participation du département au Contrat Local de Sécurité, par le biais de la mise en oeuvre de ce programme d'appui

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et d'autoriser le maire à mettre en oeuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

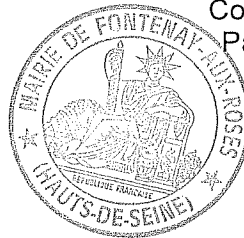
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Général

Pascal BUCHET



*[Handwritten signature]*

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Allain ANDRIANASOLO